

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 13-06 du 4 juillet 2019

OPÉRATIONS « ÉTÉ EN HERBE » 2019 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT, CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les conventions et leurs avenants entre le Département et les associations « UFOLEP 93 », « association sportive de karting de Rosny 93 » et le « Comité départemental de la FSGT 93 »,

Vu la demande de subvention de la commune de Montfermeil,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE, au titre de l'année 2019, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 31 200 euros à l'Association Sportive de Karting de Rosny 93, affectés à la réalisation d'initiations au karting et à la prévention routière au circuit de karting d'Aulnay-sous-Bois,
- 45 000 euros à la commune de Montfermeil, affectés à la réalisation du pôle départemental d'animation d'été de la Forêt de Bondy,
- 45 000 euros à Sport Plaisir 93 affectés à la réalisation du pôle départemental d'animation d'été du parc départemental de La Poudrerie,
- 45 000 euros à l'UFOLEP 93, affectés à la coordination et à la réalisation d'activités sur le pôle départemental de Marville,



- 48 000 euros à la FSGT 93, affectés à la coordination et à la réalisation d'activités sur le pôle départemental du parc Georges Valbon dont 3 000 euros affectés à la réalisation d'initiations à la capoeira,
- 3 900 euros à l'association « Les Enfants du jeu » de Saint-Denis affectée à la réalisation d'ateliers jeu dans le cadre du pôle d'animation du parc départemental Georges Valbon,
- 17 500 euros à la commune de Neuilly-sur-Marne affectés à la réalisation du pôle Marne et Parc de la Haute-île,
- 10 000 euros à la commune de Noisy-le-Grand affectés à la réalisation de l'opération Noisy-le-Grand ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés à conclure avec les associations « Sport Plaisir 93 », « Les enfants du jeu » et la commune de Montfermeil ;

- APPROUVE les avenants aux conventions, dont projets ci-annexés à conclure avec « l'Association Sportive de Karting de Rosny 93 », « l'UFOLEP 93 » et le « Comité départemental de la FSGT 93 » ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.